

# Parc national de la Guadeloupe

## Orientation 02.1.2. : Favoriser la nature ordinaire tout en développant une meilleure connaissance des usages

[...]

- **Mesure 2.1.2.2. : Concevoir l'aménagement des axes routiers comme un prolongement des espaces naturels**

Depuis plusieurs siècles l'arbre caractérise le visage des régions ou des pays. Le platane évoque la Provence, le Noyer le Dauphiné, le Pommier la Normandie, le Brésil le Brésil, le Cèdre le Liban, l'Érable le Canada, le Baobab Madagascar...

À l'heure d'une certaine « mondialisation » où chacun s'inquiète de voir disparaître les caractères nationaux, c'est au niveau des régions qu'il convient de chercher les repères d'environnement. Cette recherche d'une végétation symbolisant les lieux, aménagée dans le strict respect des normes de sécurité routière, est déterminante dans le paysage de la Guadeloupe qui n'a pas vu de grandes plantations identitaires en accompagnement de voies depuis 1945. Parallèlement, ces voies de communication sont très importantes dans le quotidien des guadeloupéens qui sont nombreux à y pratiquer la course à pied ou, tout simplement, à marcher le long des routes. Enfin, l'entretien de ces espaces naturels mériterait d'être amélioré pour devenir exemplaire sur le territoire.

### Déclinaison possible de la mesure :

- Mettre en place des projets de plantations à thèmes ou non, avec des essences locales (routes des arbres fruitiers, des bois d'oeuvre, des arbres symboliques...)
- Planter des arbres dans les cours des établissements publics d'enseignement, avec un accompagnement pédagogique
- Aménager les bas-côtés des voies de communication pour en faire un espace accueillant et sécurisé pour la marche de nos citoyens, en respectant néanmoins la végétation
- Sensibiliser les entreprises d'entretien sur des techniques d'élague 'douces'
- Tendre vers une réduction significative des quantités et fréquences d'utilisation de produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces naturels, notamment en lien avec le plan Écophyto 2018 dont l'objectif est une diminution globale de 50 % des produits phytosanitaires
- Valoriser les projets (comme celui de Saint-Sauveur) en communiquant sur les initiatives exemplaires

# Parc national de la Guadeloupe

- Sensibiliser la population pour qu'elle n'abandonne pas de déchets organiques sur les aires de pique-nique et les espaces naturels en général de façon à éviter la prolifération des rats (leptospirose) et mangoustes, comme des moustiques (dengue)

## **Cette mesure relève notamment de la compétence de :**

- Collectivités territoriales
- Conseil architecture urbanisme environnement
- Conservatoire botanique
- Office national des forêts
- Établissement public du parc national
- Services de l'État en charge de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Urbanisme
- Apiculteurs
- Office de l'eau
- Associations

[...]

Page 38 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3068

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-17 11:20